

FROIDECONCHE



Bulletin Municipal n°13 - Septembre 2020

LE MOT DU MAIRE

Chères Froideconchoises, chers Froideconchois,

Pour mes premiers mots dans cette 1ère édition de notre bulletin municipal, sous cette nouvelle mandature, je devrais commencer par vous remercier pour la confiance que vous nous avez renouvelée.

Mais, malheureusement, depuis mars, nous vivons une situation exceptionnelle qui nous oblige à revoir nos priorités, le sens de notre vie et de nos engagements.

Le conseil municipal oeuvre depuis cette nouvelle élection à la bonne marche de notre commune malgré les contraintes sanitaires. Les budgets ont été votés et tous nos services municipaux et inter-communaux fonctionnent afin de répondre au mieux à vos attentes.

Les institutions se mettent en place petit à petit : tout d'abord, pour notre communauté de communes avec un nouveau président et un nouvel exécutif au sein duquel siège notre première adjointe ; dès la rentrée de septembre, les autres établissements publics gèrent pour nous tout un pan des services auxquels nous aspirons dans nos campagnes (vidéoprotection, fibre, pays des Vosges Saônoises, Syndicat d'électrification).

Si la vie politique reprend ses droits, il n'en est pas de même pour notre vie économique, culturelle et sportive.

Nos entreprises redémarrent doucement pour certaines et nos commerces rencontrent des fortunes diverses.

La pandémie associée pendant plusieurs jours à la canicule a eu raison de nos moments de convivialité qui rythment nos étés.

Nos clubs sportifs tentent de reprendre leurs activités, tout en respectant les nombreux protocoles sanitaires qui évoluent sans cesse pour s'adapter à l'évolution de la propagation du virus et des connaissances médicales à son sujet.

Il en va de même pour nos écoles qui grâce aux efforts conjoints des équipes municipales et enseignantes font face à toutes les contraintes de cette covid-19.

Au-delà de toutes ces difficultés, nous nous devons de conserver notre foi en l'avenir et cela ne sera possible qu'en restant unis, tous ensemble, malgré la distanciation sociale qui nous est imposée. La solidarité entre nous doit être le rempart contre l'isolement, le repli sur soi et le rejet de l'autre que cela entraîne. Je nous sais assez forts pour ne pas tomber dans ces excès.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé pour vous et vos proches et une bonne rentrée.

ERIC PETITJEAN



Bulletin municipal de Froideconche

Tirage en 1100 exemplaires

Publication et photos
S. Gavoille

Rédaction

E. Petitjean, S. Gavoille,
N. Nurdin, D. Caillet,
J.C Buschini, S. Ancelet,
J. Margolis, A. Juan, M. Morel

Mise en page et impression
Edimag – Luxeuil

Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Froideconche
Place de l'Eglise
70300 Froideconche
03 84 40 07 85

Mail :
communedefroideconche@wanadoo.fr

Site internet :
www.froideconche.fr



LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA CCPLx

Nous vivons depuis mars 2020 une situation inédite. Nous sommes en guerre contre cet ennemi invisible qui porte le tristement célèbre nom de COVID-19. Qu'il me soit permis par ces quelques mots, d'avoir une profonde pensée pour les familles qui ont été frappées, de près ou de loin, par cette terrible maladie. Pour gagner cette guerre, nous devons impérativement continuer à adopter le principe des gestes barrières, ce n'est pas le moyen, mais l'UNIQUE moyen pour tenter d'éradiquer ce fléau.

Notre Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, forte de ses quinze communes qui la composent, sera au rendez-vous des attentes de chacun et chacune. De nombreux projets monopoliseront l'énergie de vos élus communautaires. La montée en puissance de la BA 116 avec l'arrivée annoncée d'environ 800 familles, la construction d'une nouvelle piscine, le développement économique ou encore la protection de l'environnement sont quelques-uns des dossiers qui mériteront une totale maîtrise tant technique que financière. Une attention toute particulière sera portée sur la parfaite cohésion indispensable, entre nos quinze communes. Il s'agit là de la clé de voute de la réussite !

Je tiens à remercier Sylvie Gavaille qui aura la charge des services aux familles et de l'enfance-jeunesse. Je sais pouvoir compter sur son engagement sans faille et son professionnalisme.

JACQUES DESHAYES



SOMMAIRE

Mot du Maire	p 2
En bref à la mairie	p 3
Le mot du président de la CCPLx	p 3
La nouvelle équipe municipale	p 4-5
Budget communal	p 6-7
Actualités Covid 19	p 8
Travaux réalisés	p 9
Travaux en cours	p 10
La vie au village	p 11 -12
Rappel des réglementations de la commune	p 13
Froideconche autrefois	p 14
CPI	p 15
Informations pratiques	p 16

En bref à la Mairie

Employé communal de la municipalité de Froideconche, depuis le 24 mai 1979, Didier Gil a fait valoir ses droits à la retraite le 1er avril 2020.



Nous le remercions vivement pour les services rendus à la commune, ses qualités humaines, sa sympathie et son implication que tous ont pu apprécier.

Nous continuerons de travailler avec lui par le biais du service temporaire du service de gestion, il assurera, à raison de 5 heures par semaine, la maintenance de nos réseaux eau assainissement et la permanence de nos châteaux d'eau.

LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



Eric PETITJEAN
Maire

Conseiller
communautaire

LES ADJOINTS



Sylvie GAVOILLE
1ère Adjointe en charge
des affaires scolaires,
de la communication,
du fleurissement,
de la gestion du
personnel école et
administratif et
de toutes les
délégations
du Maire
en son absence.

Vice-présidente à la
CCPlux



Jérôme FAIVRE
Chargé de la gestion
de l'état civil et des
élections.



**Claudette
FAIVRE-BAZIN**
En charge des affaires
sportives culturelles
et patrimoniales.
En relation avec les
associations.

Conseillère
communautaire



Nicolas NURDIN
Chargé des Services
techniques
et travaux, de la
gestion du personnel
technique.

Conseiller
communautaire



Daniel CAILLET
En charge de la gestion
de l'étang communal,
de la sécurité-défense,
de l'organisation des
fêtes et cérémonies.

LES CONSEILLERS DELEGUES



Jean-Claude BUSCHINI
Délégué à la gestion
de la forêt.



Emmanuelle PERRIN
Chargée de la gestion de la
location des salles
communales.
Commission fleurissement

LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

LES CONSEILLERS



**Stéphanie
JEANDESBOZ**
Commissions CCAS,
affaires scolaires.



Sylviane ANCELET
Commissions
communication, finances,
fleurissement .



René MARIGLIANO
Commissions sécurité-défense,
forêt, CCAS,
associations, sport ,culture.



Marina MOREL
Commissions
communication,
fleurissement, CCAS.



**Joffrey
MARGOLIS**
Commissions finances,
communication,
sécurité-défense,
travaux,
urbanisme et bâtiments
communaux.



**Stéphane
SAGUIN**
Commissions finances,
travaux, eau et
assainissement.



**Pierrette
DECHAMBENOIT**
Commissions sécurité-défense,
forêt, CCAS,
associations, sport ,culture.



Abella JUAN
Commissions associations,
sport et culture,
communication, CCAS,
gestion des bâtiments
communaux.



Alain RENAUD
Commission travaux,
étang communal.

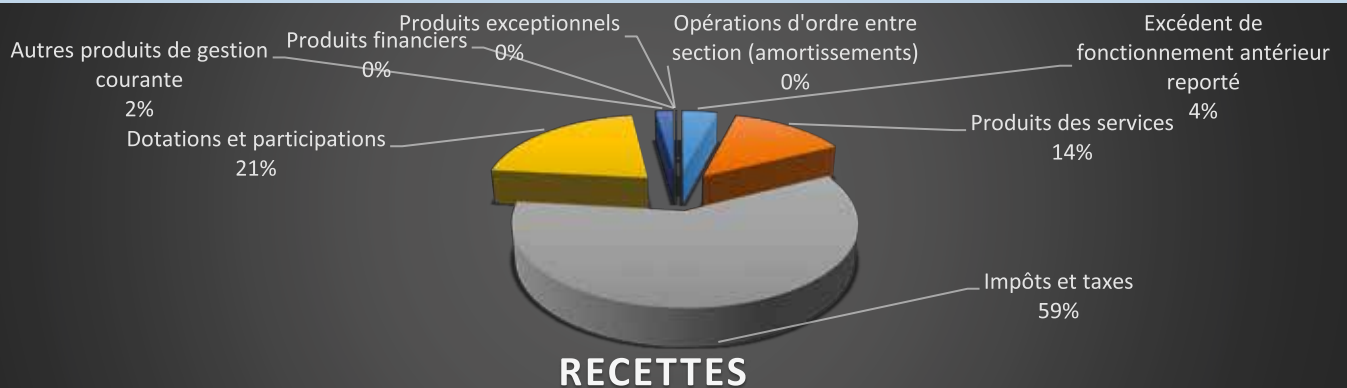
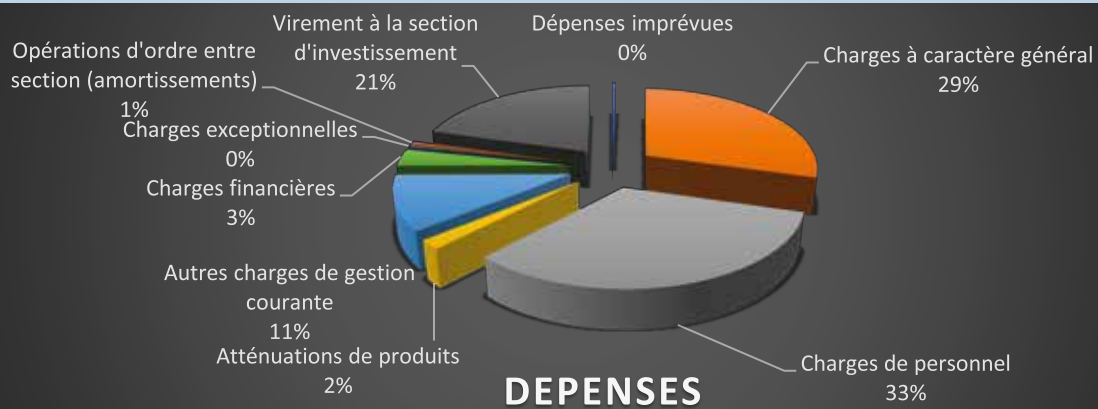


**Christelle
JEANMASSON**
Commissions fleurissement,
associations, sport et culture.

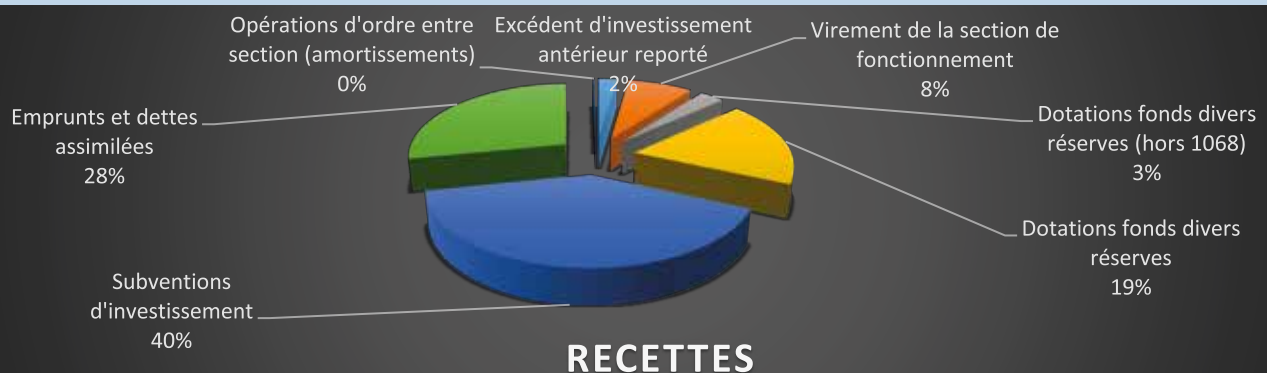
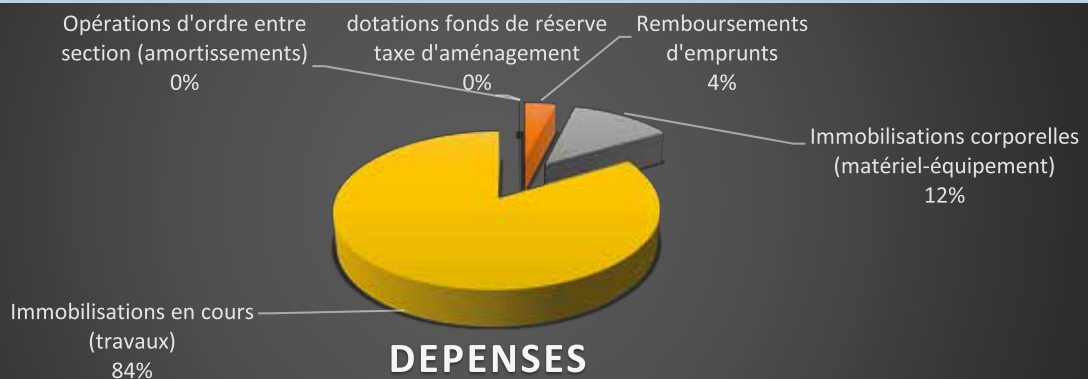


Maxime STORTZ
Commission travaux,
sécurité-défense, affaires
scolaires.

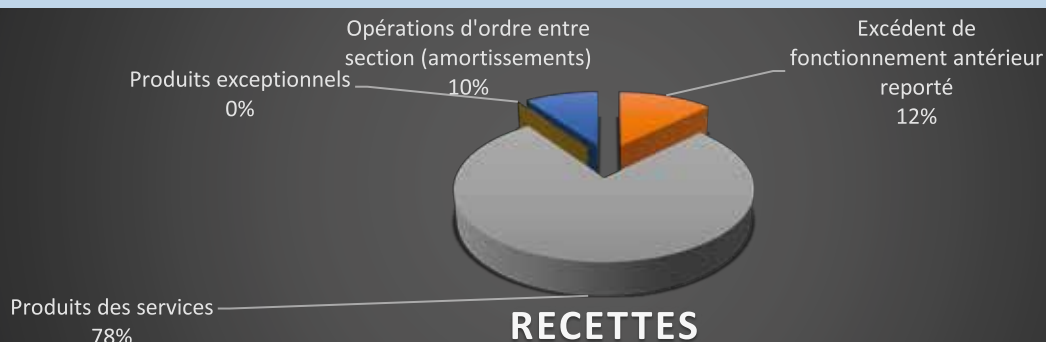
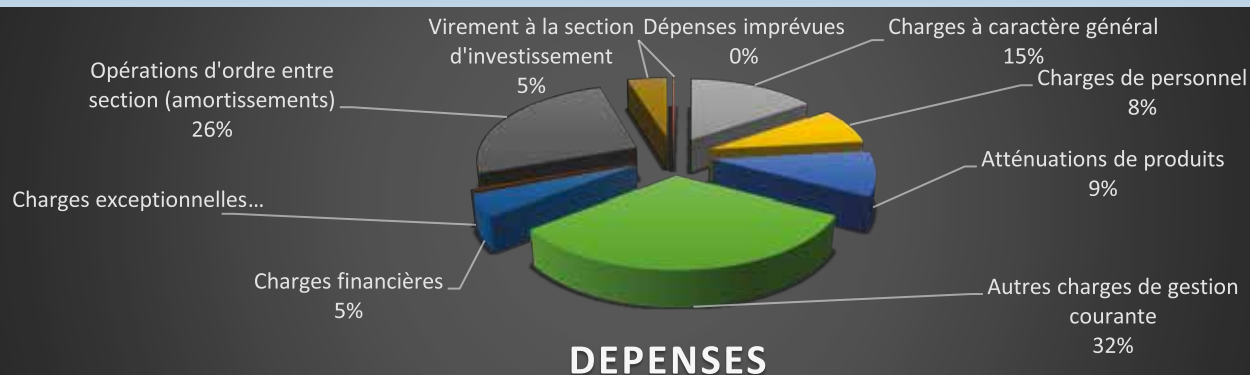
Budget Communal 2020 - Fonctionnement : 1 173 397,38 €



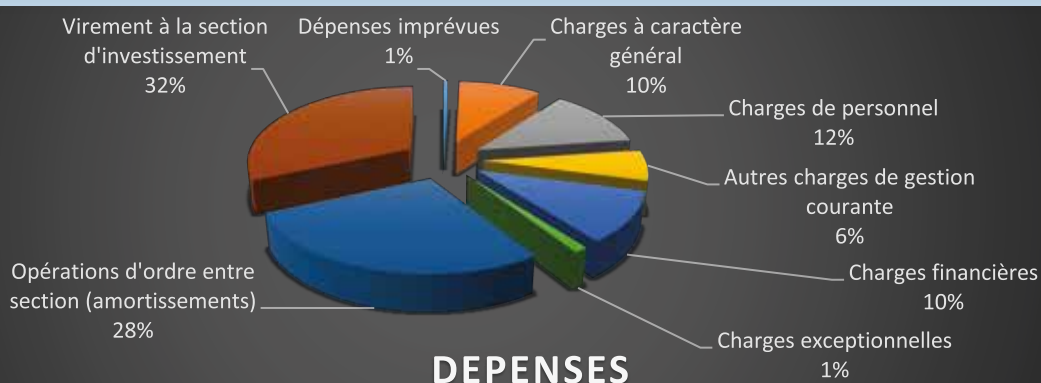
Budget communal 2020 – Investissement : 3 046 049,63 €



Budget Eau 2020 – Fonctionnement : 345 047,60 €



Budget Assainissement 2020 – Fonctionnement : 1 708 079,84 €



ACTUALITES COVID 19

Pendant cette période difficile de confinement, nous avons essayé de tout mettre en oeuvre pour assurer la continuité des services de notre commune.

- Le secrétariat de mairie est resté fermé au public, mais est resté joignable du lundi au vendredi par téléphone avec poursuite des activités de l'état civil, de l'urbanisme, et des urgences par le personnel en télétravail et les élus.
- Nos employés communaux avec des conditions de travail aménagées pour leur sécurité, ont continué d'assurer les services eau et assainissement mais aussi l'entretien de la voirie, des bâtiments et des espaces verts.
- Nos salles de classe et bâtiments ont été totalement désinfectés par nos agents d'entretien.
- L'accueil du service minimum des enfants des personnels soignants a été mis en place dans nos écoles.
- Le suivi de nos anciens et des personnes isolées a été réalisé par le CCAS. Ce sont 300 habitants qui ont été contactés par téléphone avec prise en compte de leurs inquiétudes. Celles et ceux qui le désiraient ont été régulièrement appelés chaque semaine par nos élus, anciens et nouveaux.
- Des autorisations de sortie ont été déposées régulièrement dans les commerces de notre village pour les personnes ne pouvant les imprimer. Ces autorisations ont aussi été téléchargeables sur les sites internet Facebook et panneau Pocket.
- 4000 masques tissus normalisés grand public ont été distribués à tous les habitants du village (sur inscription).



Mise sous enveloppes des masques de protection



Mise en place des gestes barrières dans les écoles

TRAVAUX RÉALISÉS

- Début 2020, la réfection complète du trottoir a été réalisée rue du Souvenir avec la réalisation d'abaissés de trottoirs, d'élargissement des trottoirs, sécurisation des cheminements et rénovation des revêtements en enrobé avec pose de bandes d'éveil et de vigilance. Tous ces travaux ont pris en compte les passages PMR (personne à mobilité réduite.)
- Renouvellement de la couche de roulement en ECF (enrobé coulé à froid) rue du Souvenir jusqu' à la sortie agglomération direction Esboz-Brest.
- Allongement du réseau alimentation en eau potable (AEP) route de Bouhay.
- Renouvellement de la couche de roulement en enrobé rond-point du Mac Donald's.
- Changement du plancher amenant au clocher de l'église ainsi qu'un battant de la cloche.



POINT SUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE



Les travaux se poursuivent normalement, tous les bâtiments sont désormais hors d'air et hors d'eau.

Une première visite a eu lieu sur place lors du dernier conseil d'école avec les enseignants et représentants de parents d'élèves.



TRAVAUX À VENIR



- Renouvellement de la couche de roulement de la rue de la Plaine avec reprofilage en grave émulsion puis ECF avec remise à niveau des tampons et remise à niveau lors de la réfection en utilisant une rehausse pour bouche à clé.
- Changement des ampoules halogènes par des leds à l'Eglise.
- Poursuite du changement d'éclairage sur la commune (voie de Saint - Valbert, rue de la Vierge, impasse de la Digue, rue des Fougères, rue Alsace Lorraine, rue des 2 Rives)
- Ajout de 2 lampadaires parking du stade.

VIDÉOPROTECTION



VIDÉOSURVEILLANCE



Afin de prévenir et lutter efficacement contre tout acte de malveillance, la commune a prévu de se doter d'un système de vidéoprotection qui sera installé au cours du dernier trimestre 2020.

OÙ ?? QUELLE UTILITÉ ?? COMMENT ÇA FONCTIONNE ??

Ce système comprendra :

- 15 caméras fixes et 8 caméras lecture de plaques
- un centre de supervision urbaine (CSU)

Les caméras fixes sont destinées à la protection des bâtiments publics (mairie, écoles, église, stade, aires de jeux, salle des fêtes).

Les caméras lecture de plaque sont situées à toutes les entrées du bourg ; elles prennent des photos de toute plaque d'immatriculation de véhicule entrant ou sortant.

Ces photos sont enregistrées dans une banque de données située dans le CSU.



Comment ça fonctionne ?

- 1er cas : dans un délai de quatorze jours sans acte de malveillance (vol, intrusion, agression, violence, dégradation, destruction, etc...) les photos sont effacées automatiquement de la banque de données.
- 2ème cas : en cas d'acte(s) de malveillance, dans ce même délai, les forces de l'ordre avec un des élus autorisés à pénétrer dans le centre visualisent les informations et prennent possession des éléments nécessaires à leur enquête.

Vidéoprotection...vidéosurveillance...quelle différence ?

Contrairement à la vidéosurveillance comme dans certaines grandes villes, il n'est pas possible de regarder les images en temps réel et il n'y a pas d'agents qui surveillent les écrans 24h/24.

Le montant de ce marché a été subventionné à 60% par le département et les FIPD (fonds interministériels de prévention de la délinquance.)

LA VIE AU VILLAGE



Fleurissement de la commune



Passage de la commission départementale des maisons fleuries.



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 18 juin



Remise de dictionnaires à tous les élèves de Cm2
démarche municipale associée avec l'Est Républicain.



Le Maire et ses adjoints

DANS NOTRE FORÊT

Les scolytes ravagent la forêt communale qui subit leurs attaques. L'épicéa n'est pas épargné par cette épidémie, plus connue sous le nom de Bostryche.

Le scolyte typographe est un petit coléoptère lignivore ravageur des épicéas.

Les épisodes de sécheresse et de chaleur qui ont sévi depuis 2015 sont les facteurs qui ont induit l'affaiblissement des épicéas les rendant aussi vulnérables aux attaques de scolytes.

C'est un problème économique en premier lieu car la commune perd la régularité de ses recettes puisque le prix de vente diminue.

Le coût des travaux et de reconstitution est énorme. La commune a des craintes sur la non régénération et il faudra faire le bon choix avec le mélange des essences.



AFFOUAGE

Inscription en mairie
du 14 septembre
au 17 octobre 2020
Eclaircies, houppiers,
jeune peuplement,
châblis.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À VENIR

(Sous réserve de modification ou d'annulation)

Samedi 12 septembre	Portes ouvertes scrapbooking - salle de convivialité
Mercredi 16 septembre	Libération de Froideconche - monument aux morts
Jeudi 17 septembre	Art floral - salle de convivialité du stade
Samedi 26 septembre	Bourse des couturières - salle des fêtes
Samedi 17 octobre	Don du sang - Luxeuil Espace Labiénus
Samedi 18 octobre	Repas dansant des pompiers - salle des fêtes
Samedi 24 octobre	Concours « Les voix de Froideconche » salle des fêtes
25 et 26 septembre	Opération « Nettoyons la nature »
Jeudi 29 octobre	Art floral - salle de convivialité du stade
Samedi 31 octobre	Soirée Halloween - salle des fêtes
Mercredi 11 novembre	Armistice 1914-1918 - monument aux morts
Dimanche 15 novembre	Fermeture étang communal
Jeudi 19 novembre	Art floral - salle de convivialité du stade
Jeudi 19 novembre	Soirée Beaujolais - salle des fêtes
Samedi 28 novembre	Marché de Noël - salle des fêtes
Samedi 5 novembre	Journée d'hommage aux morts en Algérie et Afrique du Nord
Dimanche 6 décembre	Repas des aînés - salle des fêtes
Samedi 19 décembre	Don du sang - Luxeuil Espace Labiénus

Rappel des réglementations sur la commune

Dépôts sauvages : Arrêté municipal

Conformément aux articles L2212-1 du code général des collectivités territoriales, une amende forfaitaire de 150 € est instaurée pour l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux lorsque les auteurs ont été identifiés par le Maire ou toute autre personne ayant autorité sur le territoire communal. En outre, si ces interventions nécessitent le recours d'une entreprise, cette amende sera majorée du coût facturé par le prestataire.

Arrêté municipal portant application du règlement intercommunal (consultable dans sa totalité à la CCPLx).

L'article 635.8 du code pénal sanctionne d'une contravention de 5ème classe le fait d'abandonner des déchets (quels qu'ils soient) sur la voie publique ou privée lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule. L'article 131.13 du Code Pénal ajoute « le montant de l'amende est le suivant : 1 500 € au plus pour les contraventions de 5ème classe ».



Les chiens errants :

Arrêté municipal du 7 avril 2018

Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique seuls et sans maître. Tout chien errant non identifié sera immédiatement saisi et mis en fourrière municipale. Lorsqu'un chien sera réclamé à son propriétaire ce dernier devra préalablement à la remise de l'animal s'acquitter des frais de capture, des frais de garde et de nourriture, conformément au tarif en vigueur dans la commune. (100 € par capture ainsi que des frais de gardiennage à raison de 10 € par jour en semaine et de 20 € en week-end et jours fériés.)



Couches jetables

6750

C'est le nombre
de couches jetables
qu'en 3 ans
un bébé va utiliser,
soit 10 m³

Les Feux :

Tous feux sur le territoire de la commune sont INTERDITS par un arrêté préfectoral pour des raisons de santé publique.

Les bruits gênants :

Arrêté préfectoral n° 21 du 18 mai 2006

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité sont interdits de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12h et de 14h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre de jour comme de nuit toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



FROIDECONCHE AUTREFOIS

Autrefois, un mot qui résonne dans nos têtes et qui, bien souvent, nous fait penser à l'inconnu. Qu'y avait-il autrefois, comment vivait-on autrefois, etc. Nous en avons une petite idée, mais cela reste flou.

Les archives regorgent de renseignements divers qu'il est bon de déterrer pour connaître un peu plus la vie dans notre commune.

Dans cette page, vous trouverez des informations dénichées ça et là dans les archives.

Un peu d'histoire :

Froideconche était appelé « Frigida Concha », nom du vallon en forme de coquille dans lequel le village est situé sur la rive droite du Breuchin, torrent vosgien qui prend sa source à 15 km en amont, au lieu-dit « Les Cent Sous », à 730 mètres d'altitude, sur la commune de Beulotte-Saint-Laurent au sein du parc naturel régional des Ballons des Vosges, dans le pays des Mille étangs. Froideconche faisait partie de la terre abbatiale de Luxeuil.

Sa fondation remonte au VIII^e siècle après l'invasion des Sarrasins qui pillèrent et saccagèrent les villes, villages. Les religieux de l'Abbaye de Luxeuil n'étant plus assez nombreux pour cultiver leurs terres, ils les abandonnèrent sous charge de mainmorte(1) et de certaines redevances à des colons qui se fixèrent en différents lieux environnants.

En 1323 Froideconche avait déjà un Maire.

En 1466 le Cardinal Jouffroy, abbé de Luxeuil autorise deux Piémontais Martin Bom et Maître Martin le Papelier à bâtir sur le Breuchin une papeterie moyennant un cens(2) perpétuel de rames de papier.

En 1490 il y a deux papeteries qui fonctionneront jusqu'en 1636, veille de la guerre de dix ans.

Les habitants furent affranchis le 15 décembre 1788 par l'abbé de Clermont-Tonnerre, de la mainmorte personnelle moyennant 1000 livres, de la mainmorte réelle moyennant un cens annuel et perpétuel d'un sou par journal de biens fonds affectés par cette mainmorte, des tailles, redevances, cens et corvées moyennant la faculté perpétuelle accordée à l'abbaye de faire élargir le canal de la prairie (le Courbe-ru) pour amener assez d'eau nécessaire à l'irrigation des prés où pâture le bétail en terre vide sur les héritages de la Grange-Barreau.

Froideconche était, avant 1789, une section de la paroisse de Saint-Sauveur, après le concordat de 1801 elle est rattachée à la paroisse de Luxeuil.

En 1836 on construit l'église de la Sainte Trinité à Froideconche et le village devient une paroisse autonome.

(1) **Droit de mainmorte** : droit en vertu duquel les seigneurs et abbés s'attribuèrent l'héritage des personnes nées sur leur territoire. (chaque famille mainmortable est étrangère dans sa propre maison)

(2) **Le cens (droit seigneurial)**, au Moyen Âge, est une redevance foncière due au seigneur qui possède des titres sur la terre. Le cens (impôt), dans le cadre du suffrage censitaire, est un seuil d'imposition (quotité d'imposition) qui conditionne le droit de vote et l'éligibilité des citoyens.



A quoi ressemble Froideconche vers 1800 ?



Il existe de petites maisons basses, chambres étroites, sombres et pavées : les maisons d'habitation. D'autres « maisons » sont réservées aux animaux, où rien n'est fait pour l'écoulement des excréments des bêtes, ce qui rend les lieux insalubres.

La superficie de la commune est de 1600 hectares dont 1065 constitués de forêts exploitées et le reste de terrains agricoles et du village.

En 1841, la décision de construire un presbytère à proximité de l'église est officiellement prise.



CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION

Une présentation de nos sapeurs - pompiers qui travaillent dans l'ombre pour la sécurité de nos habitants et la protection de vos biens.

Durant l'année 2019 le CPI a vu différents changements , tout d'abord la mise en place d'un nouveau chef de corps : l'adjudant David Kieffer et d'un nouvel adjoint : le sergent-chef Jules Garçon ainsi qu'un nouveau bureau de l'amicale avec son président François Meheust.



Nos pompiers contribuent activement à la vie de notre commune et plus particulièrement à votre sécurité ;
en 2019, le CPI a réalisé 114 interventions :
- 11 incendies
- 75 secours à personne
- 28 opérations diverses

Pour le premier semestre 2020 nos pompiers sont déjà intervenus à 31 reprises.

Sur la commune, ils effectuent également et gratuitement les destructions de nids de guêpes.

Pour mener à bien ces interventions et pour rester performants les pompiers de Froideconche effectuent des formations de maintien et de perfectionnement des acquis, une fois par mois, sous forme de manoeuvres.

ON VOUS ATTEND, ALORS N'HESITEZ PAS !!!

**Si vous désirez rejoindre une équipe dynamique,
vous sentir utile pour les
Froideconchoises et Froideconchois,
aider votre prochain, les sapeurs-pompiers
recrutent, femmes et hommes de 16 à 50 ans.**

Pour tout renseignement prendre contact avec :

David Kieffer au 06 26 50 34 66
Jules Garçon au 06 37 34 64 19



INFOS PRATIQUES

NUMÉROS UTILES

ERDF : 09 72 67 50 70

GRDF : 0 800 47 33 33

ORANGE : 1015

Déchets ménagers :

www.paysdeluxeuil.fr

ou au 03 84 40 64 04

Déchetterie de Saint- Sauveur :

03 84 40 46 27

Eau assainissement et Véolia :
contacter la mairie.

BIBLIOTHÈQUE

Fermée
pendant
les travaux

POSTE

Tél : 03 84 93 73 16

Ouverture du lundi
au vendredi de 14h à 16h

ETAT CIVIL

Suite au RGPD

*(Règlement général sur la
protection des données)*

nous ne pouvons
malheureusement plus
diffuser d'informations
nominatives sur l'état civil
de la commune.

A ce jour, nous avons enregistré
depuis le 1er janvier :
4 naissances, 10 décès,
2 mariages et 4 PACS .

MAIRIE

Tél : 03 84 40 07 85

En cas d'urgence uniquement : 06 83 74 16 08

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h

Ouverture au public du lundi au vendredi de 14h à 17h
et le samedi de 9h à 12h.

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune contrôle son urbanisme, c'est-à-dire
qu'elle a son « mot à dire » dans tout acte de
construction ou d'aménagement.

Piscine de plus de 20 m² montée plus de 3 mois dans
l'année , abri de jardin + de 5 m², carport, garage,
modification des ouvertures , Vélux, clôtures, portail...

On ne construit pas où l'on veut quand on veut. Nous
avons constaté que toutes les constructions n'ont pas
forcément fait l'objet d'une demande, merci de
régulariser et de garder à l'esprit que pour tout
aménagement cité ci-dessus une demande est
OBLIGATOIRE, et toute modification sans autorisation
peut faire l'objet d'un recours au tribunal administratif.
Notre service urbanisme se tient à votre disposition.



TROUVE MON GALET

Un nouveau jeu pour sortir de la maison. C'est le pari de certains qui
remettent au goût du jour la chasse au trésor. Vraisemblablement née
outre-Manche courant 2017, cette pratique ludique consiste à décorer
des pierres avant de les relâcher dans l'espace public afin qu'elles
soient découvertes par d'autres personnes.

Une manière de répandre la bonne humeur et de jouer en famille.
Commencer par décorer joliment des galets (avec de la peinture
acrylique ou feutres indélébiles + vernis incolore et inscrire en
dessous le message #Trouve mon Galet, le code postal du départe-
ment et votre prénom.)

Une fois bien sec, prendre le galet en photo, le cacher dans la nature
ou dans le village ou en ville et laisser un indice sur la page Facebook
Trouve Mon Galet . En principe, ceux qui trouvent le galet, prennent
une photo de leur découverte et après avoir déplacé le galet, postent
un nouvel indice sur le site.

Le but est surtout de le faire voyager le plus loin possible.

Bonne chasse ! (plusieurs galets sont déjà cachés sur la commune.)